

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2006

BP 2006 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voir l'article ci-dessous

FINANCES

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € auprès du Crédit Agricole.
- accorde au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une avance sur subvention 2006 de 20 000 €, destinée à lui permettre d'assurer son fonctionnement.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal accepte le changement de dénomination de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor, qui devient "Lannion-Trégor Agglomération" et le déplacement du siège actuel situé Espace Ampère, 8 rue Bourseul à Lannion, à l'adresse suivante : 1 rue Monge à Lannion.

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Suite au jugement du Tribunal Administratif de RENNES du 19 janvier 2006 portant annulation des délibérations du 16 novembre 2005 décidant de procéder au remplacement

d'un délégué communautaire et de désigner un nouveau délégué, le Conseil Municipal

- décide au scrutin secret, de procéder au remplacement de Monsieur Gabriel LOPEZ dans le mandat de délégué du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor,
- procède à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue, d'un nouveau délégué communautaire,
- désigne Géraldine LE MASSON pour le reste de la durée du mandat dans les fonctions de délégué du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain simple, sur tous les secteurs situés en zone urbanisée (U) et à urbaniser (AU) du territoire communal.

PLANETARIUM

Le Maire rappelle les évolutions de la structure depuis sa création et indique qu'un projet de création de syndicat mixte est en discussion. Celui-ci regrouperait le Conseil Général des

Côtes d'Armor, la Commune de Perros-Guirec et la Communauté d'Agglomération. Il détaille ensuite les trois scénarios envisagés pour fixer la participation financière des sept communes actionnaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un Syndicat Mixte, sous réserve qu'un véritable projet d'établissement soit mis en œuvre et qu'un contrat d'objectif financier précisant la contribution financière de la Commune soit fixé selon les mêmes critères pour les sept communes dites actionnaires et que son montant global annuel soit inférieur à 4 000 €.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, approuve les projets suivants :

- la mise en conformité de l'éclairage public aux abords de la future salle d'animation, pour un montant estimatif de 7 800 € TTC.
- l'installation d'une lanterne rue de Trozoul, pour un montant estimatif de 800 € TTC.
- l'éclairage public du futur parking de l'école de voile situé à Traou Meur, pour un montant estimatif de 8 500 € TTC.

DEBAT BUDGETAIRE 2006

Deux éléments ont mené le débat :

- 1) Une esquisse des résultats financiers et comptables de l'exercice 2005. Ce dernier s'est déroulé dans des conditions relativement satisfaisantes. En effet, la section de fonctionnement a permis de dégager des recettes plus importantes que prévues (114 000 euros) et, simultanément, des économies sur les dépenses (126 305 euros).

La section d'investissement a enregistré une accélération de la réalisation des opérations, puisque ce qui reste à réaliser en fin d'année 2005 sur les chantiers à cheval sur deux exercices s'élève à 1 140 652 euros, contre 1 832 424 euros à la fin de l'année 2004.

- 2) Une rétrospective des opérations réalisées depuis la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement. Il en ressort que ce programme est réalisé, pour les deux tiers. Il convient de le poursuivre avec détermination jusqu'en 2008, sans relèvement des taux de la fiscalité communale ni augmentation excessive de l'endettement. Comme l'an dernier, le volume des opérations nouvelles pourrait atteindre, sous réserve des comptes définitifs 2005, les 2 millions d'euros.